

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Centre de services scolaire
des Navigateurs



2023-2024



**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À l'issue de cette première année de mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, nous sommes fières de vous soumettre le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Navigateurs.

Durant cette période, nos efforts se sont concentrés sur le développement des compétences professionnelles, la collaboration et l'amélioration du bien-être. L'implication de nombreux intervenants scolaires dans des formations et des équipes collaboratives reflète l'enthousiasme du personnel pour l'optimisation des pratiques. Par ailleurs, plusieurs acteurs scolaires ont également pris part aux initiatives de l'Unité mixte de recherche Synergia.

Cette année a également été l'occasion de dévoiler notre nouvelle identité de marque « *employeur* », présentée en mai 2024, sous le slogan « *Cap sur vos possibilités* ».

L'année 2023-2024 s'est aussi distinguée par de nombreux développements. Le CSSDN a reçu le mandat de créer un nouveau programme en construction navale et de transférer son expertise en montage de lignes à la Baie-James. De nouvelles attestations ont aussi été développées au sein de plusieurs centres de formation professionnelle.

En ce qui concerne les événements marquants, nous avons constaté une croissance démographique notable, accompagnée d'un afflux rapide de nouveaux arrivants. Cette augmentation du nombre d'élèves crée des besoins en espaces supplémentaires, ce qui a conduit à formuler des demandes d'agrandissement et à envisager la création de nouvelles écoles auprès du ministère de l'Éducation (MEQ).

Pour conclure, nous tenons à remercier tous les membres de la communauté scolaire, les parents et les partenaires, pour leur précieuse contribution à la réussite et à la persévérance des élèves.



Ève Lapointe
Présidente du
conseil d'administration



Suzie Lucas
Directrice générale



Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire.....	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref	4
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	18
2.1 Conseil d'administration.....	18
2.2 Autres comités de gouvernance.....	19
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	22
2.4 Divulgateion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	22
3. Résultats	24
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	24
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	30
3.3 Procédure d'examen des plaintes	32
4. Utilisation des ressources.....	34
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	34
Le centre de services scolaire s'appuie sur plusieurs critères bien définis lorsque vient le temps d'établir les modalités de répartition des ressources entre les unités administratives. Pour chaque élément de répartition, le ou les critère(s) le(s) plus pertinent(s) est(sont) considéré(s). Les critères suivants sont utilisés :	37
4.2 Ressources financières	38
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	39
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	40
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	40
Autres annexes	43



1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) couvre le territoire de la [Ville de Lévis](#), de la [MRC de Lotbinière](#), des municipalités de Saint-Henri-de-Lévis (MRC de Bellechasse) et de Saint-Lambert-de-Lauzon (MRC de La Nouvelle-Beauce). À Lévis, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, la population dépasse les 156 000 habitants en 2024. Le rythme de croissance moyen est de plus de 2 200 nouveaux résidents chaque année, et ce, depuis quatre ans. On observe également une augmentation de la population dans la MRC de Lotbinière qui atteint maintenant plus de 36 500 habitants. À Saint-Henri-de-Lévis, la plus grande municipalité de la MRC de Bellechasse, on dénombre près de 6 000 habitants. Et à Saint-Lambert-de-Lauzon, dans la MRC de La Nouvelle-Beauce, la population se chiffre à un peu plus de 7 000 habitants. Les secteurs de la vente et des services, des affaires, des finances et de l'administration caractérisent principalement Lévis tandis que l'agriculture se retrouve davantage dans Lotbinière : production laitière, élevage de porcs, culture de céréales et de grains et, culture en serre.

Le CSSDN dessert donc une population d'environ 205 000 personnes sur un territoire de 90 km, le long de la rive sud du Saint-Laurent. Il gère un parc immobilier de 78 bâtiments dont une cinquantaine est affectée à l'enseignement au primaire et au secondaire et une douzaine à l'éducation aux adultes, la formation professionnelle et l'administration.

- 37 écoles primaires (dans 54 bâtiments)
- 7 écoles secondaires
- 1 centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
- 4 écoles primaires-secondaires
- 5 centres de formation professionnelle
- 1 centre d'éducation des adultes
- 2 centres administratifs
- 1 Centre multiservice

La formation professionnelle du CSSDN offre plus de 25 programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'une attestation d'études professionnelles (AEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) répartis dans huit secteurs d'activités différents : administration et bureautique, construction, électrotechnique, entrepreneuriat, mécanique, santé, soins esthétiques, métallurgie et vente.

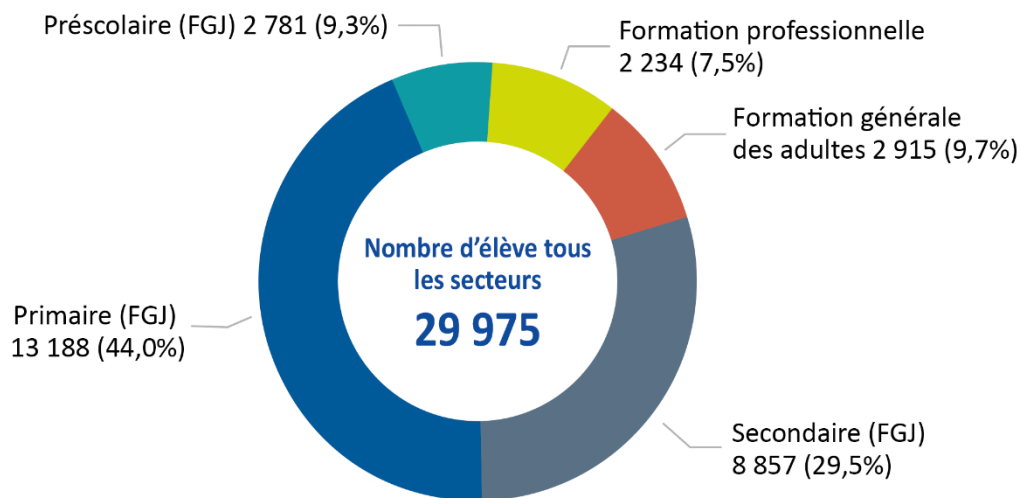
Les cinq centres de formation professionnelle du CSSDN sont :

- Centre de formation professionnelle de Lévis (CFPL)
- Centre de formation en montage de lignes (CFML)
- Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL)
- Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC)
- Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau (CFPGR)

Le Centre d'éducation aux adultes des Navigateurs, le CÉAN, ainsi que la Formation continue et services aux entreprises (SAE) font aussi partie du CSSDN.

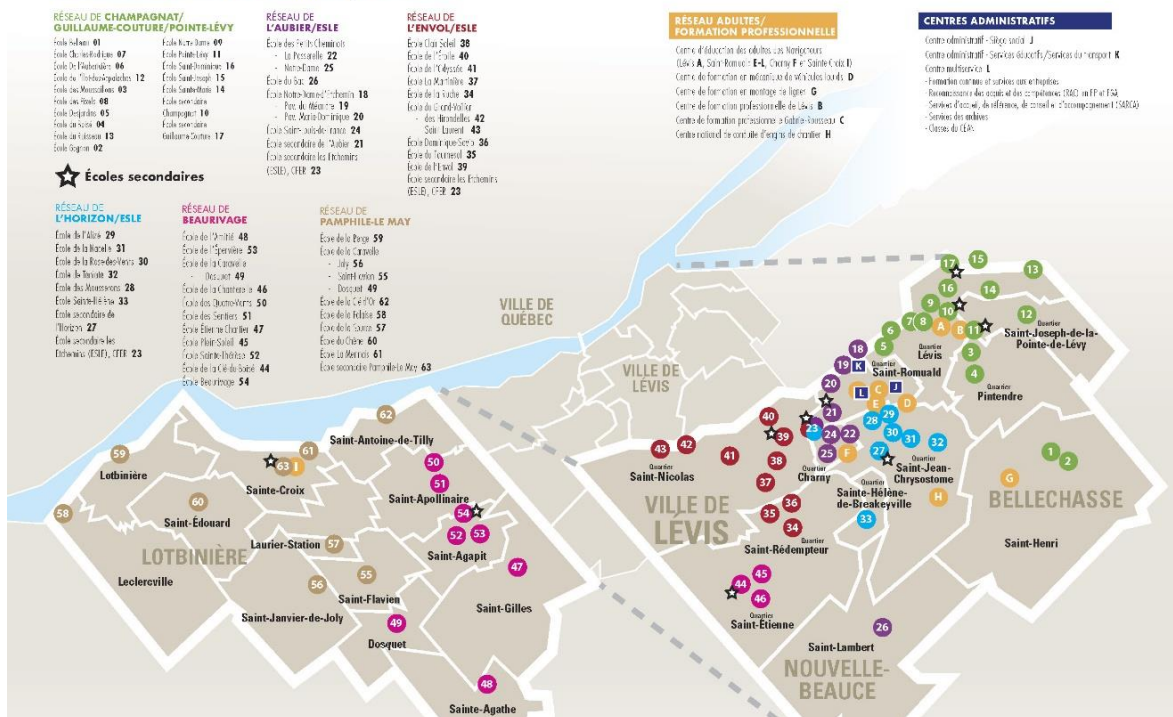
Répartition des élèves inscrits au 30 septembre selon le secteur et l'ordre d'enseignement (Niveau scolaire)

2023-2024, Public, 12 - Chaudière-Appalaches, 824000 - CSS des Navigateurs,
12 - Chaudière-Appalaches, tous les organismes fréquentés,
Français, toutes les catégories d'élève



CARTE DES RÉSEAUX

et localisation des écoles primaires, secondaires et des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle



En 2023-2024, on comptait 35 services de garde scolaire répartis dans 49 bâtisses. C'est 91,5 % des élèves du préscolaire et du primaire qui fréquentaient un service de garde scolaire.

Au niveau du transport scolaire, c'est une flotte de 234 véhicules offrant 980 parcours à plus de 14 200 élèves en autobus scolaire et plus de 1 000 élèves avec la Société de transport de Lévis pour un total de plus de 15 200 élèves entre la maison et les établissements scolaires.

La clientèle du CSSDN est plutôt favorisée selon les [indices de défavorisation 2023-2024](#) bien qu'on observe une haute diversité dans la Ville de Lévis, selon le recueil régional de la Chaudière-Appalaches.

Indice de milieu socio-économique (IMSE)

- 74 % des écoles primaires et 100 % des écoles secondaires ont un IMSE favorisé (1, 2 ou 3 sur 10).
- 18 % des écoles primaires ont un IMSE intermédiaire (4, 5 ou 6 sur 10).
- 8 % des écoles primaires ont un IMSE moins favorisé (7 ou 8 sur 10).

Seuil de faible revenu (SFR)

- 74 % des écoles primaires et 90 % des écoles secondaires ont un SFR favorisé (1, 2 ou 3 sur 10).
- 21 % des écoles primaires et 10 % des écoles secondaires ont un SFR intermédiaire (4, 5 ou 6 sur 10).
- 5 % des écoles primaires ont un SFR moins favorisé (7 ou 8 sur 10).

1.2 Faits saillants

FORMATION CONTINUE

En adéquation avec les deux premières orientations du plan d'engagement vers la réussite (PEVR), qui se concentrent sur l'amélioration des compétences professionnelles du personnel scolaire ainsi que sur le bien-être des élèves et du personnel, des formations « universelles » ont été proposées afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté éducative.

- L'enseignement efficace par l'Université TÉLUQ, formation suivie par sept cohortes au primaire et une cohorte au secondaire (80 membres du personnel de direction d'établissements, plus de 100 membres du personnel enseignant leaders pédagogiques et plus de 30 conseillères et conseillers pédagogiques), accompagnée d'un dispositif en communauté de pratiques (CoP), soit de quatre à cinq rencontres par cohorte pour faciliter le transfert et l'intégration.
- L'intervention non-violente en situation de crise (CPI pour *Crisis Prevention Institute*), formation suivie par 1 100 acteurs scolaires (75 membres du personnel de direction d'établissements, 455 membres du personnel enseignant, 107 membres du personnel professionnel, 459 membres du personnel de soutien : techniciens/techniciennes en éducation spécialisée, éducateurs/éducatrices des services de garde, préposé.es aux élèves ayant un handicap).
- La mise en place et/ou la poursuite d'équipes collaboratives et/ou de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) dans la majorité des établissements primaires, secondaires, formation aux adultes et formation professionnelle.
- La participation de plusieurs acteurs scolaires (personnel d'encadrement, personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien) aux activités de l'Unité mixte de recherche (UMR) Synergia :
 - Soixante participants à l'activité « *Questions de l'heure sous la loupe* » (décembre 2023 et janvier 2024) et à la journée d'étude (avril 2024). Ces événements ont pour objectif d'approfondir les connaissances des membres du personnel sur des sujets prioritaires identifiés par les personnes représentantes des comités consultatifs de l'UMR. Ces sujets sont d'une grande pertinence pour les centres de services scolaires partenaires fondateurs.
 - Quinze projets de « *Pratiques inspirantes* » impliquant une trentaine de membres du personnel et douze écoles primaires et secondaire ont été soumis, selon les trois axes de recherche de l'UMR Synergia :
 - Axe 1 - Développement professionnel du personnel scolaire.
 - Axe 2 - Pratiques et approches d'intervention appuyées sur les connaissances issues de la recherche.
 - Axe 3 - Relations entre l'école, la famille et la communauté.

IMMIGRATION / FRANCISATION

L'afflux rapide de nouveaux arrivants nous oblige à nous ajuster à cette situation, à établir des relations de confiance et à répondre aux divers besoins.

- Entre août 2023 et janvier 2024, plus de 600 élèves nouveaux arrivants au secteur jeune ont eu besoin d'appui pour l'apprentissage de la langue française.
- Une « *escouade d'accueil* » a été mise en place, en collaboration avec des partenaires communautaires, pour offrir un accueil personnalisé aux familles immigrantes.
- Une banque de 90 interprètes bénévoles se sont montrés intéressés à s'impliquer dans nos établissements.

Aussi, plusieurs membres du personnel ont assisté à deux formations enrichissantes relativement à l'immigration :

- « *Mieux comprendre les parcours migratoires et le vécu des élèves immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile et de leurs familles afin de mieux intervenir* » par Garine Papazian-Zohribian de l'Université de Montréal;
- « *Favoriser l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves bilingues émergents* » par Françoise Armand de l'Université de Montréal et Corina Bori-Anadon de l'UQTR.

MODALITÉS DE SERVICES

Des équipes réseaux primaire ont été implantées dans le but de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves en difficulté et de s'assurer d'un seuil de services à la grandeur du territoire desservi par l'organisation.

Un réseau d'adaptation scolaire a aussi été implanté. Il offre un service de rôle-conseil dans les situations complexes d'élèves auprès du personnel d'encadrement et des équipes de personnel professionnel.

LITTÉRATIE

Un cercle de lecture interprofessionnelle a été implanté en collaboration avec Isabelle Montésinos-Gelet de Université de Montréal.

À la suite du camp de littératie qui s'est tenu au début de l'été, une publication scientifique sur la glissade d'été s'en est suivie : Papi, C. (2024). *Favoriser l'apprentissage et le bien-être. Tutorat et autres dispositifs d'accompagnement*. L'étude d'un camp de littératie (chapitre 14).

PARC IMMOBILIER

Les Services des ressources matérielles (SRM) ont effectué l'inspection de 20 % du parc immobilier, conformément aux cibles ministérielles. Les informations recueillies lors de ces inspections sont intégrées dans l'outil de gestion des infrastructures scolaires GIEES (gestion des infrastructures de l'éducation et de l'enseignement supérieur).

Le plan directeur de maintien d'actifs (PDMA) a été mis en place. Cet outil PDMA regroupe les projets d'investissement en maintien d'actifs avec un ordonnancement chronologique étalé sur une période de cinq ans. Cet outil permet une meilleure gestion annuelle des projets.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le C SSDN a obtenu le mandat de développer un **nouveau programme : une attestation en construction navale** [Lévis et Chaudière-Appalaches consolident la filière de construction navale](#). Les services éducatifs de la formation professionnelle, de l'éducation aux adultes (FPEA) et du service aux entreprises et à la formation continue (SAE) ont donc déposé un projet de développement de ce nouveau programme afin de répondre aux besoins de la MIL Davie et du secteur maritime provincial.

Le Centre de formation en montage de lignes (CFML) a été invité à exporter son **expertise à la Baie-James** [Le CFML exporte son savoir-faire à la Baie-James](#).

Dans le cadre de la **reconnaissance des filles dans des métiers non traditionnels**, cinq élèves des centres de formation professionnelle du C SSDN ont remporté les bourses « *Elles font plus que la job* » [Communiqué - Premières lauréates des bourses « Elles font plus que la job » - C SSDN](#), initiative créée par l'organisme Connexion Emploi. De plus, afin de mettre à l'avant plan le métier de monteuse de lignes pour attirer plus de femmes dans ce métier non traditionnel, le CFML a créé une superbe vidéo [Les monteuses de lignes font la une! - FP Navigateurs](#). Par ailleurs, le Centre de formation en montage de lignes (CFML) et le Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) ont remporté le « *Prix Environnement* » et le « *Prix Mixité en chantier – Mentorat 2024* » dans le cadre de la 28^e édition du *Concours Chapeau, les filles!* [28e édition du Concours Chapeau, les filles! – Le CFML et le CFMVL en vedette! - FP Navigateurs](#). Enfin, le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) a contribué, dans le cadre d'une entrevue pour la série « *Pionnières de la compétence* » (InforouteFPT), à mettre en lumière le parcours d'une femme inspirante qui a choisi un métier traditionnellement masculin [Info FPT \(Pionnières de la compétence\) Annie Drapeau : conductrice d'engins de chantier en devenir - Inforoute FPT](#).

Dans le cadre de l'**offensive en construction** visant à former entre 4 000 et 5 000 personnes additionnelles dans des métiers de la construction en forte demande, le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) a participé au développement régional de la mise en place d'une attestation d'études professionnelles (AEP) en « *Conduite d'engins de chantier* » et le Centre de formation professionnelle de Lévis (CFPL), en collaboration avec le service aux entreprises et à la formation continue (SAE), a développé une attestation d'études professionnelles (AEP) en « *Charpenterie-menuiserie* » dans la région de Lotbinière [Services aux entreprises et AEP Charpenterie-menuiserie](#).

Le Centre de formation professionnelle de Lévis (CFPL) innove au niveau technologique avec son **projet en réalité virtuelle** qui permettra des avancées novatrices dans la pédagogie et les apprentissages des élèves inscrits dans les programmes de santé et de soudage-montage. Il sera également possible d'obtenir **trois diplômes en trois ans** au CFPL pour les élèves inscrits à la Passerelle Robotique en suivant simultanément leur formation au diplôme d'études professionnelles (DEP) dans le programme en « *Électromécanique de systèmes automatisés* » tout en poursuivant leur 4^e et 5^e secondaire dans le programme de robotique. De plus, toujours dans le cadre du diplôme d'études professionnelles (DEP) en « *Électromécanique de systèmes automatisés* » [DEP Électromécanique de systèmes automatisés -Formation professionnelle des Navigateurs](#), la possibilité d'une formation en **alternance travail-études** avec un programme COUD (formation de courte durée), permettra de rémunérer les élèves durant leur formation, en collaboration avec les entreprises du secteur.

De **nouvelles attestations de spécialisation professionnelle** (ASP) sont maintenant offertes en « *Secrétariat médical* » [ASP Secrétariat médical - Formation professionnelle des Navigateurs](#) au Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau (CFPGR) et en « *Épilation* » [ASP Épilation - Formation professionnelle des Navigateurs](#) au Centre de formation professionnelle de Lévis (CFPL).

Le Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) [Centre de formation en mécanique de véhicules lourds - \(CFMVL\)](#) a procédé à l'achat massif de camions avec le Centre de formation de camions de Trois-Rivières afin de s'outiller davantage.

Félicitations aux élèves en intégration sociale du Centre d'éducation aux adultes (CÉAN) [Accueil - Centre d'éducation des adultes des Navigateurs](#) qui ont organisé et participé à la « *Course des Étoiles* », course qui s'adresse aux personnes qui présentent des limitations physiques ou intellectuelles dans le cadre d'un projet entrepreneurial et qui ont également participé au pentathlon des neiges sur les Plaines d'Abraham.

La première édition du Salon des EXposants, organisée par Entrepreneuriat Lévis, a été couronnée de succès avec la participation de plus de 200 personnes au Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau (CFPGR) [Succès retentissant pour le 1er Salon des EXposants](#).

1.3 Services éducatifs et autres services

Les Services éducatifs (SÉ) constituent des ressources éducatives et numériques incontournables qui permettent le partage de pratiques probantes, inspirantes et gagnantes, l'accompagnement, le soutien et la formation continue. Les SÉ travaillent en collaboration avec plusieurs partenaires. Ils offrent une multitude de renseignements qu'on retrouve sur le site Web du Centre de services scolaire des Navigateurs cssdn.gouv.qc.ca [Services éducatifs - CSSDN](#)

En 2023-2024, de façon générale, au-delà de la formation, du soutien et de l'accompagnement pédagogique, l'emphase a été mise sur :

- l'organisation des services relativement à l'immigration et à la francisation;
- l'insertion professionnelle;
- le déploiement du « *Guide de référence en accélération scolaire* »;
- les équipes collaboratives, les communautés de pratiques (CoP) et les communautés d'apprentissage professionnelles (CAP);
- l'optimisation du processus de classement amorcé en 2022-2023.

Les services éducatifs offerts aux élèves comprennent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers. Les points suivants présenteront les nouveaux éléments et ceux sur lesquels l'emphase a été mise en 2023-2024.

SERVICES D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

- Accompagnement pédagogique en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP), soutien aux nouveaux enseignant.es et équipes collaboratives sur diverses thématiques tel que l'apprentissage par le jeu, la graphomotricité, l'arrimage préscolaire-primaire, etc.
- Enrichissement des centres d'apprentissage par l'élaboration d'une liste de livres en lien avec chacune des thématiques en collaboration avec les bibliothécaires du CSSDN.
- Formation :
 - en communauté de pratiques (CoP) sur la maternelle 4 ans, le développement de la pensée mathématique lors des jeux symboliques, l'enseignement par la nature, etc.;
 - sur le programme du préscolaire afin de développer une compréhension commune auprès du personnel professionnel (ergothérapeutes et orthopédagogues);
 - au personnel du service de garde qui œuvre avec les élèves du préscolaire.
- Comité pédagogique en conscience phonologique pour développer une démarche d'accompagnement qui vise l'harmonisation des pratiques et collaboration avec une orthophoniste dans l'élaboration d'un projet-pilote.
- Entente locale en orthophonie entre la direction des programmes en déficience, autisme et réadaptation (DPDAR) et le CSSDN.
- Première transition : collaboration avec les partenaires du CISSS Chaudière-Appalaches Programme DPDAR et le CSSDN.
- Immigration : élaboration de 34 trousse de sensibilisation interculturelle.
- Nouveautés :
 - nouveau bulletin unique au préscolaire : formation ministérielle et accompagnement des enseignant.es;
 - nouvelle première communication au préscolaire;
 - nouveau site internet pour faciliter la centralisation des ressources;
 - conception d'un outil numérique de consignation des observations;
- Programme Passe-Partout :
 - 21 groupes répartis dans 19 écoles;
 - 24 ateliers aux enfants et huit ateliers parents-enfants;
 - animation de la maternelle 4 ans dans 33 classes.
- Renouvellement du mobilier pour une dizaine de classes.

SERVICES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Rehaussement des compétences professionnelles par de la formation et de l'accompagnement. Modalités d'accompagnement réalisées fréquemment par des communautés de pratiques (CoP) et/ou des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP). L'utilisation de référentiels demeure une priorité ainsi que l'évaluation au service de l'apprentissage (ÉSA).
- Implantation du soutien au comportement positif (SCP).
- Mise en œuvre et/ou déploiement de programmes et d'activités en lien avec le bien-être.

Plus spécifiquement au primaire

- Optimisation des services professionnels, notamment par le déploiement d'équipes réseaux, afin d'assurer une équité et l'harmonisation des services offerts sur l'ensemble du territoire.
- Déploiement des résultats de la CoP sur le surdiagnostic du TDAH et les changements de pratiques conséquents auprès du personnel professionnel et d'encadrement.

Plus spécifiquement au secondaire

- Formation d'une communauté de pratiques (CoP) en francisation avec les enseignant.es du programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS) afin d'harmoniser les pratiques et développer la compétence à planifier et à évaluer en se basant sur ledit programme.
- Accompagnement du projet de « classe pivot » dans une école secondaire pour soutenir la scolarisation d'élèves qui vivent des enjeux de motivation scolaire.
- Relativement à la transition de l'école vers une vie active (TÉVA) pour les jeunes ayant une incapacité significative et persistante ou d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage :
 - soutien et mise en œuvre de la démarche de transition de l'école vers une vie active en collaboration avec les partenaires de la direction des programmes en déficience, autisme et réadaptation (DPDAR);
 - organisation du Salon de la TÉVA pour offrir une occasion de réseautage entre les organismes de la région et les parents d'élèves concernés.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- En suivi aux services d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, les services complémentaires, ayant pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages, énumérés aux articles 4 à 6 du régime pédagogique, ont mis l'emphase en 2023-2024 sur les éléments suivants.

Éducation aux droits et responsabilités

- Mise en place du nouveau programme « *Culture et Citoyenneté Québécoise (CCQ)* » en projet pilote à l'école secondaire Beaurivage et, formation et accompagnement en lien avec son déploiement.

Animation, sur les plans sportif, culturel et social

- Le comité culturel CSSDN regroupant différents acteurs du milieu, s'est doté d'un nouveau plan d'action comportant deux volets : celui d'amener le personnel scolaire à se percevoir comme des « *passseurs culturels* » pour assurer aux élèves l'accessibilité à tout ce qui a trait à la culture et celui de promouvoir et donner une tribune à nos artistes de la scène étudiante.

Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire

- Le montant supplémentaire de 300 \$ de livres par classe du primaire a permis de pratiquement doubler les achats de livres cette année. Les titulaires ont eu la chance de fournir leurs listes de livres pour leurs classes. Étant donné le volume important de commandes, la centralisation des achats a permis d'optimiser tout le processus de traitement.
- Le CSSDN continue à être un des centres de services dont les élèves utilisent le plus le service de bibliothèque numérique de Biblius.
- Plusieurs écoles ont profité des services conseils des bibliothécaires pour les aider dans leurs aménagements, leurs formations ou d'autres projets. Le service des bibliothèques a été impliqué dans plusieurs projets de francisation, incluant le développement de collections adaptées au niveau de lecture des arrivants ou la création de collections en langues étrangères.

Information et orientation scolaires et professionnelles

- Le regroupement des conseillères et conseillers d'orientation (CO) et conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle (CISEP) a élaboré un plan d'action qui s'arrime avec les objectifs du PEVR du CSSDN. Les principaux objectifs de ce plan d'action sont de contribuer à la réussite scolaire et à la persévérance des élèves et, de positionner le rôle des services d'orientation, en particulier pour tout ce qui est relié à l'accueil et à la francisation.

Psychologie et psychoéducation

- Rehaussement des connaissances et des compétences dans le dépistage des troubles du sommeil et de l'intervention.
- Formations relatives à :
 - la cyberdépendance;
 - la promotion des approches axées sur le trauma;
 - la douance;
 - le « *Guide de référence provincial sur l'accélération scolaire* ».
- Déploiement d'une communauté de pratiques (CoP) sur le surdiagnostic du TDAH au personnel d'encadrement et personnel professionnel. Réfléchir avec les équipes écoles aux retombées des changements de pratiques.

Éducation spécialisée

- Formation de l'ensemble des technicien.nes en éducation spécialisée (TES) sur l'intervention non violente en situation de crise (CPI *Crisis Prevention Institute*).

Orthopédagogie

- Démarrage d'une communauté de pratiques (CoP) en orthopédagogie pour développer une compréhension commune de la différenciation pédagogique, l'augmentation du sentiment d'efficacité professionnelle et l'arrimage de la tenue de dossiers.

Orthophonie

- Soutien et accompagnement.
- Comité pédagogique en conscience phonologique pour développer une démarche d'accompagnement qui vise l'harmonisation des pratiques et collaboration avec une orthophoniste dans l'élaboration d'un projet-pilote.

Animation de développement personnel et d'engagement communautaire (ADPEC)

- L'équipe de l'ADPEC a vu son rôle évoluer au cours des dernières années.
 - L'arrivée du nouveau programme « *Culture et Citoyenneté Québécoise (CCQ)* » a mené à de la formation et de la réflexion sur le rôle complémentaire que peut avoir les ADPEC en lien avec celui-ci, plus spécifiquement en qui a trait aux volets sexualité et acceptation de l'autre.
 - L'accueil des nouveaux élèves implique de plus en plus l'accueil d'élèves immigrants. Les ADPEC sentent qu'ils ont un rôle de plus en plus important à jouer relativement à cet accueil.

Ergothérapie

- Formation sur le trouble développemental de la coordination.
- Développement et offre de services au préscolaire.

SERVICES PARTICULIERS

Les articles 6, 7 et 8 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* décrivent les services particuliers aux élèves. Les services particuliers ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.

En 2023-2024, l'emphase a été mise sur les éléments suivants.

- Formation de plusieurs membres du personnel enseignant sur la modification des attentes lorsque les élèves sont exemptés de l'application des dispositions relatives aux résultats pour une ou des matières.
- Embauche de personnel qualifié (champ 20) pour les élèves fréquentant les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) au secondaire.

Services éducatifs relatifs au numérique

- Une journée sur la citoyenneté numérique organisée le 25 octobre 2023 par les conseillères et conseillers numériques du CSSDN a permis de rejoindre près d'une soixantaine de classes, environ 1 360 élèves du primaire, en direct lors d'une activité interactive à distance.
- L'accompagnement des écoles s'est réalisé de différentes façons afin de répondre à tous les besoins.
 - Activités de résolutions de problèmes à l'aide de la programmation.

- Création et expérimentation de trousseaux en art et numérique.
- Mise de l'avant des applications essentielles tel que la suite Google pour l'éducation, Canva et le dictionnaire Usito.
- Parallèlement, accompagnement en lien avec l'abandon de certains logiciels ne respectant pas les nouvelles dispositions de la Loi 25.
- Accompagnement en lien avec l'intégration de différents outils numériques à des fins pédagogiques (robotique, programmation, création de capsules audio).
- Prêts de matériel et accompagnement en lien avec l'impression 3d pour expérimentation en classe.

Les services offerts, en vertu de l'article 255 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), se déclinent de la façon suivante.

Les Services aux entreprises des Navigateurs : un moteur d'innovation et de croissance.

En 2023-2024, les Services aux entreprises (SAE) du CSSDN ont joué un rôle clé dans le développement économique et technologique de la région. Grâce à une offre diversifiée de formations adaptées, d'accompagnement technique et de conseils stratégiques, les SAE ont contribué à renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale et à soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation. En collaboration avec divers partenaires, ils ont facilité l'adoption de nouvelles technologies et favorisé la diffusion des meilleures pratiques, participant activement à la vitalité et à la croissance de la région. En voici plusieurs exemples.

- Partenariat avec les chantiers maritimes de la province de Québec pour la création d'une nouvelle attestation d'études professionnelles (AEP) « *Ouvrière et ouvrier en construction navale* ».
- Développement d'une formation « *Amarrage sécuritaire* ».
- Formation des formateurs.
- Développement de tests de classement à l'embauche pour diverses entreprises.
- Réponse aux besoins de l'offensive de la construction par l'offre de l'AEP en « *Charpenterie-menuiserie* » à Laurier-Station.
- Plusieurs AEP et compétences à la carte dans le secteur de la santé.
- AEP et formations continues dans le secteur de l'éducation.
- Plusieurs compétences à la carte et formation sur mesure dans les secteurs de la métallurgie, de l'électrotechnique et de l'entretien d'équipement motorisé.
- Réponse aux besoins en formation de base des travailleurs issus de l'immigration et/ou faiblement scolarisés par la francisation, la littératie, la numératie et les compétences numériques.
- Partenariat avec le Centre de formation en transport de Charlesbourg pour l'offre de DEP « *Transport* » sur le territoire de Lotbinière et en collaboration avec le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC).
- Formations autofinancées offertes à plus de 85 entreprises, 1 400 travailleurs pour plus de 5 000 heures de formation dans les secteurs *Administration, commerce et informatique, Agriculture et pêche, Bâtiment et travaux publics, Entretien d'équipement motorisé, Électrotechnique, Électricité, Métallurgie, Santé et Transport*.
- Une offre en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) qui a permis de diplômer plus de 100 travailleurs dans différents secteurs de la formation professionnelle, en santé, métallurgie et électrotechnique.

Services éducatifs à des fins culturelles

- Renouveau du plan d'action du comité culturel afin de le rendre plus simple et efficace. Emphase sur la promotion des sorties culturelles auprès des élèves et leur donner une tribune artistique. Ce plan d'action revisité sera mis en œuvre au cours de la prochaine année scolaire.
- Formations adressées au personnel d'encadrement et/ou au personnel professionnel relativement à l'immigration (se référer aux faits saillants dudit rapport).

Services éducatifs à des fins sportives

- Soutien de trois événements sportifs de grande envergure :
 - Le « *Défi de la santé* » : tous les élèves de 6^e année du CSSDN sont invités à effectuer un 4 km de course/jogging. Depuis quelques années, un 2,5 km est également proposé.
 - Le « *Tournoi Dekhockey* » : 25 écoles primaires du CSSDN y participent. Chaque école participante choisit des élèves du 2^e cycle afin de leur faire vivre une expérience de championnat.
 - Le « *Cross-Country* » : toutes les écoles primaires et secondaires du CSSDN y participent. Chaque école choisit les dix coureuses et les dix coureurs les plus rapides afin de représenter leur école dans une course à pied pratiquée sur un terrain naturel et peu aménagé (boisé, boue, élévation, etc.).
- Soutien de l'offre de formation du personnel enseignant en éducation physique et sportive (EPS) afin d'offrir un enseignement de qualité et exploiter des moyens diversifiés.
- Diffuser les offres de services pour les élèves ayant une déficience motrice.
- Soutenir le projet « *Actif au quotidien* » destinés aux élèves du préscolaire.
- Concevoir un projet particulier, en collaboration avec le CISSS, visant à augmenter le niveau d'aisance du personnel des services de garde dans l'animation d'activités sportives.

Services éducatifs à des fins scientifiques

- Organisation d'activités sécuritaires et pédagogiques en lien avec l'observation de l'éclipse solaire du 8 avril 2023 en collaboration avec les différents services du CSSDN. Ce fut un véritable succès. Plusieurs commentaires positifs ont été reçus de la part du personnel et des parents.
- Soutien auprès des équipes collaboratives et en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP).
- Accompagnement du personnel enseignant au primaire et au secondaire, notamment les enseignant.es non légalement qualifié.es (NLQ), dans leur formation continue (Ex. évaluation au service de l'apprentissage (ÉSA), pratiques efficaces en gestion de classe et en enseignement, etc.) et auprès des équipes impactées par la pénurie de main d'œuvre.
- Développement d'une formation en sécurité pour les technicien.nes en travaux pratiques (TTP) en salle de machines-outils avec les élèves.
- Bonification numérique des trousseaux de science en prêt aux écoles (primaire).

Services éducatifs à des fins communautaires

- Mise en place de stratégies inclusives et promotion de la diversité culturelle, en collaboration avec les aidants scolaires, dans l'accueil et l'accompagnement des élèves immigrants au préscolaire afin de favoriser leur réussite.
- 12 séances d'information relativement à l'école québécoise aux parents nouveaux arrivants en collaboration avec le Carrefour emploi Lotbinière et le Tremplin de la Ville de Lévis.
- Organisation du « *Salon de la TÉVA* » (transition de l'école vers la vie active) pour offrir une occasion de réseautage entre les organismes de la région et les parents d'élèves pour qui une transition de l'école vers la vie active (TÉVA) a été mise en œuvre (élèves ayant une déficience qui entraîne une incapacité significative et persistante ou ayant d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage).

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

En date du 30 juin 2024, les membres du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Navigateurs étaient :

Membres du CA	Titre et fonction
Parents d'un élève	
Ian Pellerin-Poliquin	Administrateur, district 1
Maxim Vacher	Administrateur, district 2
Ève Lapointe	Administratrice, district 3, présidente du CA
Daniel Vermette	Administrateur, district 4
Annie-Claude Bérubé	Administratrice, district 5, vice-présidente du CA
Membres du personnel	
Louis-Xavier Roy-Gosselin	Administrateur, personnel enseignant
(Poste vacant)	Administrateur, personnel professionnel
Lise Bergeron	Administratrice, personnel de soutien
Éric Pouliot	Administrateur, direction d'établissement
Caroline Pelletier	Administratrice, personnel d'encadrement
Membres de la communauté	
Josianne Turcotte	Administratrice ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Carl Lavoie	Administrateur ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Hélène Massé	Administratrice issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Yannick Forgues	Administrateur issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Pierre-Marc Doyon	Administrateur âgé de 18 à 35 ans

Calendrier des séances tenues

En 2023-2024, le conseil d'administration a tenu neuf séances régulières et une séance extraordinaire aux dates suivantes :

- 22 août 2023
- 26 septembre 2023
- 24 octobre 2023
- 12 décembre 2023 (séance extraordinaire)
- 30 janvier 2024
- 27 février 2024
- 26 mars 2024
- 23 avril 2024
- 28 mai 2024
- 17 juin 2024

Décisions du conseil d'administration

- Adoption du budget 2023-2024 du Centre de services scolaire des Navigateurs.
- Approbation du budget 2023-2024 des écoles et des centres.
- Nombreux agrandissements et rénovations d'établissements scolaires et acquisitions de locaux modulaires.
- Demandes de construction de nouvelles écoles primaires à Lévis dans les secteurs de Saint-Nicolas et de Pintendre et, dans la municipalité de Saint-Apollinaire. Demandes de nouvelles écoles secondaires à Lévis dans les secteurs de Saint-Nicolas et de Pintendre/Saint-Henri et, dans la municipalité de Saint-Apollinaire.
- Lancement de consultations publiques concernant la modification des services éducatifs dispensés dans certaines écoles.
- Divers octrois de contrats et autorisations d'achats.
- Adoption du Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Centre de services scolaire des Navigateurs.
- Nomination d'une personne remplaçante de la Direction générale.
- Nomination au poste de direction générale adjointe.
- Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 / 2025-2026 / 2026-2027.

2.2 Autres comités de gouvernance

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit former certains comités, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. Ces comités, dans leur champ de compétences respectives, font des recommandations au conseil d'administration.

■ **Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres**

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Annie-Claude Bérubé Yannick Forgues Ève Lapointe Hélène Massé Louis-Xavier Roy-Gosselin Christian St-Gelais, secrétaire général Anne-Marie Blanchet, directrice générale adjointe
Comité de vérification	Carl Lavoie, président du comité Éric Pouliot Pierre-Marc Doyon Ian Pellerin-Poliquin Hélène Massé Jean-François Houle, directeur, Services des ressources financières Suzie Lucas, directrice générale
Comité des ressources humaines	Lise Bergeron Yannick Forgues Ève Lapointe Caroline Pelletier Josianne Turcotte Daniel Vermette Éric Bard, directeur, Services des ressources humaines Caroline Marcotte, directrice générale adjointe
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	Guy Robitaille Gabrielle Brisebois Jean Bernatchez

■ **Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres**

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Suzie Lucas, directrice générale Tous les cadres des services administratifs et des établissements primaires, secondaires, de formation professionnelle et d'éducation aux adultes du Centre de services scolaire des Navigateurs
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Pascal Plamondon, président Julie Bastide, vice-présidente Pascal Rodrigue, trésorier Sonia Bédard, représentante des directions d'école Ann-Renée Belzile, représentante du personnel enseignant Sophie Ève, représentante du personnel de soutien Isabelle Lapointe, représentante CISSS Déficience intellectuelle/TSA Véronique Lessard, représentante du CSSDN

	<p>Geneviève Lévesque, représentante du personnel professionnel Raphaëlle Colbert, représentante des parents Nancy Fecteau, membre parent, école de l'Auberivière Marie-Pier Lacombe, membre parent, école du Bac Chantal Groleau, membre parent, école Clair-Soleil Cynthia Racine, membre parent, école Saint-Joseph Caroline Basoni, membre parent, école du Tournesol Christine Daigle, membre parent, école de la Ruhe et école Saint-Louis-de-France Samuell Poirier, membre parent, école de la Chanterelle Alexandrine Bolduc, membre parent, école Sainte-Marie Marie-Hélène Cloutier, membre parent substitut, école de la Martinière Marie-Pier Duchesne, membre parent substitut, école Saint-Joseph Jocelyne Kiss, membre parent substitut, école secondaire de l'Aubier et école secondaire Les Etchemins Karine Ouellet, membre parent substitut, école secondaire de l'Envol</p>
Comité consultatif de transport	<p>Jean-François Houle, responsable, directeur des Services du transport Caroline Marcotte, directrice générale adjointe Nathalie Doucet, régisseuse, Services du transport Daniel Couture, direction d'école Éric Pouliot, membre du conseil d'administration Ignacio Vuirli, représentant des parents Patrick Chalifour, secrétaire du comité Lise Bergeron, membre du conseil d'administration Sylvain Lévesque, directeur proximité client et commercialisation, Société de transport de Lévis</p>
Comité de parents (ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant)	<p>Alexandra Robitaille, école de la Chanterelle Angélique Paillé, école secondaire de l'Envol Audrey Caron, école Étienne-Chartier, de l'Amitié Caroline Basoni, école du Tournesol, de la Ruhe, Dominic-Savio et, EHDA Claudia Rouleau, école du Grand-Voilier Corinne Maisonneuve, école des Moussaillons, du Boisé Christine Martineau, école de l'Alizé, des Mousserons Christine Mercier, centre de formation en entreprises et récupération (CFER) Daniel Vermette, école Sainte-Hélène Daphnée Fecteau, école du Bac Édith Lafrenière, école secondaire Pointe-Lévy Fouzia El Matboue, école Notre-Dame-d'Etchemin François Lévesque, école Belleau, Gagnon Ignacio Vuirli, école Charles-Rodrigue Jessica Lavergne, école Notre-Dame Joelle Marion, école secondaire Champagnat, Guillaume-Couture Jolyane St-Pierre, école de l'Épervière Julie Lacasse, école secondaire de l'Horizon Julien Fournier, école des Sentiers Karine Barma-Hamel, école Saint-Louis-de-France Laure Guéhéry, école secondaire Les Etchemins Lily Saindon, école de la Mennais et école secondaire Pamphile-Le May</p>

	<p>Line Beaudoin, école de la Source Lucie Carolle Kenmogne, école de la Clé-du-Boisé Malcolm Pépin-Therrien, école Desjardins Manon Létourneau, école Clair-Soleil Marilyn Brousseau, école de la Clé-d'Or Marie-Pier Lepage, école du Chêne, de la Berge, de la Falaise Martin Gauthier, école secondaire de l'Aubier Mathieu Dumas-Hunter, école de la Rose-des-Vents Maxim Vacher, école Plein-Soleil Maya Lefrançois, école des Quatre-Vents Mélanie Lebel, école secondaire Beurivage Michel Brisebois, école de l'Étoile Pierre-Yves Gagnon, école de l'Auberivière Samuel Tremblay, école de la Martinière Sunny Breuil, école des Petits-Cheminots Tommy Daigle, école de la Caravelle Valérie Audet, école de l'Odyssée Valérie Jean, école Saint-Joseph Veasna Taing, école Taniata Véronique Boivin, école Saint-Dominique Véronique St-Germain, école de la Nacelle Vincent Ménard, école du Ruisseau, Sainte-Marie</p>
Comité de répartition des ressources	<p>Suzie Lucas, directrice générale Caroline Marcotte, directrice générale adjointe Éric Bard, directeur, Services des ressources humaines Jean-François Houle, directeur, Services des ressources financières Véronique Lessard, directrice-adjointe, Services éducatifs Marie Venable, directrice, primaire Steve Morneau, directeur, primaire Sonia Bédard, directrice, secondaire Jérôme Croteau, directeur, secondaire Sophie Turgeon, directrice, formation aux adultes Daniel-Étienne Vachon, directeur, formation professionnelle</p>

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Pour l'année 2023-2024, aucun manquement n'a été constaté en vertu du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#).

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Afin de se conformer à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le CSSDN a nommé le secrétaire général à titre de personne désignée afin de recevoir et traiter les divulgations d'actes répréhensibles commis à l'égard du centre de services scolaire. Aussi, le CSSDN publie sur son site Internet la [procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles](#) à l'égard du CSSDN.

En 2023-2024, aucun acte répréhensible n'a été porté à l'attention du responsable du suivi des divulgations.

■ **Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics***

Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	s.o.
3. Divulgations fondées	s.o.
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	s.o.
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	s.o.
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	s.o.
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	s.o.
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	s.o.
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	s.o.
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	s.o.
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Aucune divulgation n'a été déposée auprès du responsable. En conséquence, la mention s.o. (sans objet) a été indiquée.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Les tableaux suivants présentent les résultats obtenus concernant chacun des objectifs et cibles du PEVR 2023-2027 du CSS des Navigateurs.

- **Orientation 1 : Améliorer le rendement scolaire des élèves en misant sur le rehaussement des compétences professionnelles du personnel**

Objectif	Indicateur	Cible Juin 2027	Résultats ¹ 2022-2023	Résultats ² 2023-2024
À l'échéance du PEVR, les taux de diplomation et de qualification des élèves auront augmenté	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	87 %	84,2 %	**81,4 %
	Taux de diplomation et de qualification des garçons après 7 ans	85 %	78,1 %	**76,3 %
	Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA après 7 ans	65 %	58,7 %	-
	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	90 %	84,6 %	-
À l'échéance du PEVR, les taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier auront augmenté	Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier	75 %	72 %	76 %

**Les données provisoires du taux de diplomation et de qualification au secondaire après cinq ou sept ans prennent en compte les résultats aux épreuves ministérielles de 4^e et de 5^e secondaire à la session de juin uniquement. Les résultats aux épreuves ministérielles des sessions d'août et de janvier de l'année suivante ne sont pas considérés. Les données officielles prennent normalement en compte les résultats de l'ensemble des sessions, y compris les reprises d'épreuves (Référence : MEQ, Tableau de bord de l'éducation).

Il est satisfaisant de constater que tous les projets éducatifs et les plans d'action des établissements ont été réalisés avec succès. La répartition des cibles organisationnelles via les projets éducatifs démontre une approche intégrée qui devrait favoriser l'atteinte des objectifs fixés. En plaçant la formation au cœur des actions et en cultivant un environnement de collaboration, nous souhaitons créer une dynamique positive propice à l'apprentissage et à l'amélioration continue. Cela peut renforcer l'engagement des équipes et faciliter l'adoption des changements nécessaires pour atteindre les résultats souhaités.

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

■ **Orientation 1 : Améliorer le rendement scolaire des élèves en misant sur le rehaussement des compétences professionnelles du personnel**

Objectif	Indicateur	Cible Juin 2027	Résultats ¹ 2022-2023	Résultats ² 2023-2024
À l'échéance du PEVR, la proportion d'élèves en réussite aura augmenté (taux de réussite au-dessus de 70 %)	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année	80 %	61,3 %	69,1 %
	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 6^e année	80 %	79,8 %	80 %
	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de 6^e année en écriture	75 %	70,7 %	69,9 %
	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de math. (Compétence Résoudre), 6^e année	85 %	79,3 %	89,3 %
	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de math. (Compétence Raisonner), 6^e année	80 %	77,3 %	75,9 %
	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire d' écriture en français, langue d'enseignement, 2^e secondaire	65 %	56,9 %	62,4 %

Les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre du PEVR sont très encourageants. L'augmentation du pourcentage d'élèves atteignant 70 % ou plus dans quatre épreuves obligatoires témoigne de l'efficacité des mesures et stratégies mises en place. La réussite notable en français lecture (4^e et 6^e année), français écriture (2^e secondaire) et mathématique résoudre (6^e année) indique une amélioration de l'apprentissage dans ces matières.

Cependant, la diminution du pourcentage d'élèves atteignant 70 % ou plus en français écriture (6^e année) et mathématique raisonner (6^e année) mérite une attention particulière. Il sera important d'examiner ce qui pourrait expliquer ces résultats, afin d'ajuster et de renforcer les interventions pédagogiques.

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Pour améliorer le rendement des élèves, plusieurs initiatives significatives ont été mises en place.

Formation continue sur l'enseignement efficace :

- En collaboration avec l'Université TÉLUQ, sept cohortes au primaire et une cohorte au secondaire, formées par le personnel d'encadrement et le personnel enseignant, ont suivi cette formation. Cette initiative fut renforcée par un dispositif de communautés de pratiques (CoP) avec les Services éducatifs, facilitant ainsi le transfert et l'intégration des nouvelles connaissances en classe.

Accompagnement des services éducatifs :

- Les Services éducatifs ont soutenu les enseignant.es à travers des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) et des équipes collaboratives en accentuant sur l'évaluation au service de l'apprentissage (ÉSA) ainsi que sur l'utilisation de pratiques pédagogiques reconnues par la recherche en éducation, dont les référentiels d'intervention en écriture et en mathématique.

Recherche action et collaboration avec l'Unité mixte de recherche (UMR) Synergia :

- Plusieurs acteurs scolaires ont participé à des recherches action et à des activités liées à la recherche en éducation en collaboration avec l'UMR Synergia. Cela a permis de tirer parti des connaissances scientifiques pour améliorer les pratiques éducatives et le rendement académique.

Ces initiatives illustrent un engagement collectif envers l'amélioration des pratiques pédagogiques et l'optimisation des résultats des élèves, en intégrant la formation, la collaboration et la recherche.

■ **Orientation 2 : Favoriser le bien-être des élèves et du personnel**

Objectif	Indicateur	Cible Juin 2027	Résultats ¹ 2022-2023	Résultats ² 2023-2024
À l'échéance du PEVR, le référentiel sur le bien-être de l'élève sera utilisé par l'ensemble des établissements scolaires	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève , élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	100 %	Référentiel ministériel à venir	Référentiel ministériel à venir
À l'échéance du PEVR, la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves aura augmenté	Moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu issue du <i>Questionnaire sur la sécurité et la violence dans les établissements (QSVE / SÉVEQ)</i> Note : la collecte de données s'effectue aux deux ans.	Primaire 82 %	76 %	-
		Secondaire 75 %	57 %	-
		Formation professionnelle 82 %	74 %	-
		Formation générale aux adultes 75 %	75 %	-

Tous les établissements ont élaboré un plan de lutte contre la violence et l'intimidation, assurant ainsi un cadre propice à l'apprentissage. Dans cette optique, ils ont également identifié divers moyens pour améliorer le climat scolaire.

La formation sur l'intervention non-violente en situation de crise se révèle essentielle dans ce contexte. En effet, la formation reconnue *Crisis Prevention Institute (CPI)* a été suivie par 1 100 acteurs scolaires, englobant le personnel de direction d'établissements, le personnel enseignant, ainsi que le personnel professionnel et de soutien. Cette formation a pour objectif d'outiller le personnel afin d'augmenter le temps consacré à l'enseignement et améliorer l'environnement scolaire, permettant ainsi de créer un milieu d'apprentissage plus serein et accueillant pour tous les élèves.

La prochaine collecte de données à l'aide du « *Questionnaire sur la sécurité et la violence dans les écoles (QSVE-R)* » se déroulera au printemps 2025.

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Les tableaux suivants présentent les résultats obtenus concernant les objectifs déterminés par le ministre conformément à l'article 459.2 de la LIP.

Objectif	INDICATEUR	Résultats ¹ 2022 -2023	Résultats ² 2023 -2024	Cible 2026 -2027
À l'échéance du PEVR, les taux de diplomation et de qualification des élèves auront augmenté	*1 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	84,2 %	**81,4 %	87 %
	2 Taux de réussite des garçons	78,1 %	**76,3 %	85 %
	3 Taux de réussite des EHDA	58,7 %	-	65 %
Améliorer le rendement scolaire des élèves en misant sur le rehaussement des compétences professionnelles du personnel	4 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public)	61,3 %	69,1 %	80 %
	5 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone)	79,3 %	89,3 %	85 %
	6 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (réseau francophone, public)	56,9 %	62,4 %	65 %

* La numérotation correspond à l'identification des indicateurs prescrits dans le plan stratégique ministériel.

** Les données provisoires du taux de diplomation et de qualification au secondaire après cinq ou sept ans prennent en compte les résultats aux épreuves ministérielles de 4^e et de 5^e secondaire à la session de juin uniquement. Les résultats aux épreuves ministérielles des sessions d'août et de janvier de l'année suivante ne sont pas considérés. Les données officielles prennent normalement en compte les résultats de l'ensemble des sessions, y compris les reprises d'épreuves (Référence : MEQ, Tableau de bord de l'éducation).

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

On observe une diminution de 2,8 points de pourcentage du taux de diplomation et de qualification au secondaire entre 2022-2023 et 2023-2024. Il en est de même pour l'ensemble du Québec, variation de -2,3 pts de %, le réseau public, variation de -2,5 pts de %, et la région administrative de la Chaudière-Appalaches, variation de -2,3 pts de %.

Cette situation met en lumière les défis rencontrés par les élèves de cette cohorte durant leurs années de scolarité en raison de la pandémie. L'absence d'épreuves obligatoires en 2020-2021 dans un contexte de crise sanitaire a pu affecter leur capacité à évaluer et à renforcer leurs apprentissages alors qu'ils étaient en 4^e secondaire. Cela a sans doute entraîné des interruptions dans leurs apprentissages, des ajustements pédagogiques difficiles, et une perte de motivation pour certains élèves. Les incertitudes liées à l'enseignement à distance et les difficultés d'accès aux ressources éducatives ont également pu contribuer à ces variations négatives dans les résultats scolaires et donc, dans le taux de diplomation et de qualification. De plus, la transition vers les savoirs essentiels lors de leur 5^e secondaire est aussi à considérer. Ces facteurs contextuels nous aident à relativiser les résultats et à mieux comprendre les impacts à long terme sur cette cohorte d'élèves.

Tel que mentionné précédemment, nous tablons sur le rehaussement des compétences professionnelles du personnel pour augmenter le rendement des élèves.

Objectif	INDICATEUR	Résultats ¹ 2022 -2023	Résultats ² 2023 -2024	Cible 2026 -2027
À l'échéance du PEVR, les taux de diplomation et de qualification des élèves auront augmenté	8 Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	84,6 %	-	90 %
À l'échéance du PEVR, les taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier auront augmenté	11 Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier	72 %	76 %	75 %
À l'échéance du PEVR, le référentiel sur le bien-être de l'élève sera utilisé par l'ensemble des établissements scolaires	12 Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	Référentiel ministériel à venir	Référentiel ministériel à venir	100 %

*La numérotation correspond à l'identification des indicateurs prescrits dans le plan stratégique ministériel.

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

■ **Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :**

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Moussaillons, Boisé (703)	Moins de 10	40 ou plus	0
Charles-Rodrigues, Pixels (687)	Moins de 10	Moins de 10	0
Auberivière (396)	Moins de 10	Moins de 10	0
Desjardins (317)	Aucun événement	Moins de 10	0
Du Ruisseau, Sainte-Marie (645)	Aucun événement	Moins de 10	0
Notre -Dame (318)	De 10 à 19	Moins de 10	0
Saint-Dominique (552)	Aucun événement	De 20 à 39	0
Saint-Joseph, PALS primaire (577)	Aucun événement	40 ou plus	0
Belleau, Gagnon (619)	Moins de 10	De 10 à 19	0
Saint-Louis-de-France (622)	Moins de 10	Moins de 10	0
Petits-Cheminots (289)	Aucun événement	Aucun événement	0
Taniata (295)	Aucun événement	Moins de 10	0
Rose-des-Vents (311)	Aucun événement	De 20 à 39	0
Alizé, Mousserons (391)	Moins de 10	De 10 à 19	10 %
Nacelle (304)	Aucun événement	Aucun événement	0

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Du Bac (646)	Moins de 10	De 20 à 39	0
Grand-Voilier (539)	Aucun événement	Aucun événement	0
Odyssée (437)	Aucun événement	Moins de 10	0
Clair-Soleil (362)	Aucun événement	Moins de 10	0
Étoile (465)	Aucun événement	Moins de 10	0
Martinière (342)	Aucun événement	Aucun événement	0
Sainte-Hélène (415)	Aucun événement	Moins de 10	0
Tournesol (213)	Aucun événement	40 ou plus	0
Ruche, Dominic-Savio (506)	De 10 à 19	De 20 à 39	11,4 %
Notre-Dame-d'Etchemin (799)	Moins de 10	De 20 à 39	0
Plein-Soleil (311)	Aucun événement	Moins de 10	0
Chanterelle (439)	Aucun événement	De 20 à 39	3,8 %
Chêne, Berge, Falaise (223)	Aucun événement	De 10 à 19	0
Caravelle (328)	Aucun événement	De 20 à 39	0
Source (303)	Moins de 10	De 20 à 39	0
Mennais (210)	Aucun événement	Aucun événement	0
Clé-d'Or (133)	Aucun événement	Moins de 10	0
Étienne-Chartier, de l'Amitié (373)	Moins de 10	Moins de 10	0
Épervière (377)	Moins de 10	Moins de 10	0
Quatre-Vents (428)	Aucun événement	Aucun événement	0
Sentiers (455)	Aucun événement	40 ou plus	0
Clé-du-Boisé primaire et secondaire (466)	Aucun événement	Aucun événement	0
Pointe-Lévy (2 344)	Aucun événement	Moins de 10	0
Champagnat, Guillaume- Couture (984)	Moins de 10	De 10 à 19	44,4 %
Îlot-des-Appalaches (moins de 100 élèves)	Moins de 10	Moins de 10	0

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Les Etchemins (ESLE) (1 573)	Moins de 10	De 10 à 19	0
CFER (moins de 100 élèves)	Aucun événement	Moins de 10	0
Horizon (694)	Moins de 10	Aucun événement	0
Envol primaire et secondaire (684)	Aucun événement	Moins de 10	100 %
Aubier (766)	Aucun événement	De 10 à 19	16,7 %
Beaurivage primaire et secondaire (1 088)	Moins de 10	Moins de 10	0
Pamphile-Le May (674)	De 10 à 19	De 10 à 19	4,5 %
CÉAN (2 915)	Aucun événement	Aucun événement	0
CFPL (816)	Aucun événement	Moins de 10	0
CFML (117)	Aucun événement	Aucun événement	0
CFMVL (197)	Aucun événement	Aucun événement	0
CNCEC (277)	Moins de 10	Moins de 10	0
CFPGR (827)	Aucun événement	Aucun événement	0

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

De façon générale, la nature des interventions a reposé sur des mesures de soutien et d'encadrement, des mesures réparatrices et des mesures disciplinaires.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Les modalités d'application de la procédure d'examen des plaintes se trouvent sur le site Internet du CSSDN [Droits des élèves et des familles - CSSDN \(gouv.qc.ca\)](http://droitsdeselèvesetdesfamilles.ccssdn.gouv.qc.ca).

Interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence

Tous les établissements :

- ont réalisé un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Le plan de lutte a été transmis aux parents;
- ont révisé leur plan de lutte, notamment pour y inclure, de manière distincte, la violence à caractère sexuel ainsi que les ajustements au processus de plainte provenant de l'adoption de la loi sur le protecteur de l'élève;
- ont adopté un nouvel outil de consignation et de déclaration des situations de violence. Par le fait même, les pratiques et les balises pour la déclaration ont été revues et réajustées pour répondre aux exigences ministérielles.

Les activités de soutien et de prévention de la violence du CSSDN ont été les suivantes :

- organisation de rencontres de concertation auprès des coordonnateurs responsables du dossier sur le climat sain, sécuritaire et bienveillant dans leur établissement;
- accompagnement des milieux selon le modèle de la « *réponse à l'intervention* » (RAI), c'est-à-dire en fonction des besoins et des situations.

Le plan de soutien est élaboré avec la collaboration des agents de promotion de la santé et de la prévention du suicide du CISSS-CA qui ont un mandat d'intervention scolaire.

Les activités de formation et d'accompagnement pour prévenir la violence visent à soutenir le travail des établissements dans l'amélioration du climat scolaire par :

- l'engagement et la participation des élèves à la vie de l'école;
- le développement d'une santé mentale positive, des stratégies d'adaptation et des compétences socioémotionnelles;
- la gestion positive des écarts de conduite;
- l'enseignement explicite des comportements attendus et le renforcement des comportements positifs;
- *l'intervention non violente en situation de crise;
- et la gestion positive des situations de classe.

**Relativement à l'intervention non violente en situation de crise, près de 1 100 participants – personnel enseignant, professionnel, de soutien et d'encadrement - ont suivi cette formation (CPI pour Crisis Prevention Institute) amorcée en 2022-2023 et poursuivie en 2023-2024.*

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer une distribution équitable des ressources dont le centre de services scolaire dispose pour la réalisation de sa mission éducative.
- Permettre une optimisation des ressources grâce à la transférabilité de celles-ci.
- Déterminer un mode de péréquation dans les cas où la notion d'utilisateur payeur s'applique.
- Respecter le principe de subsidiarité.

Dans le but de répondre plus adéquatement aux besoins des milieux et lorsque le contexte le permet, le principe de subsidiarité doit prévaloir lors de la répartition des ressources entre les établissements. Les éléments suivants permettent de statuer si le principe de subsidiarité doit s'appliquer pour la répartition d'un budget donné :

- L'établissement a l'expertise pour bien gérer le budget déconcentré ou décentralisé.
- Le budget déconcentré ou décentralisé doit être en lien avec la mission de l'établissement et celle du centre de services scolaire.
- Le budget déconcentré ou décentralisé doit permettre une marge de manœuvre à l'établissement.
- Il doit y avoir une volonté de gérer ce budget de la part des établissements.
- L'obligation en vertu d'une décision ministérielle.

En vertu de ce principe, il est permis à des établissements de se regrouper pour mettre en commun leurs ressources afin d'offrir des services à leurs élèves. De plus, les établissements peuvent demander au centre de services scolaire d'organiser centralement des services qui sont financés par des mesures qui leur sont dédiées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR LA RÉPARTITION AUX ÉTABLISSEMENTS (ÉCOLES ET CENTRES)

- Procéder à l'attribution de ressources financières qui permettent aux établissements d'acquiescer les biens et services nécessaires à la prestation de services éducatifs de qualité pour leur clientèle.
- Assurer une répartition équitable des ressources qui tient compte des inégalités sociales, économiques et des besoins exprimés conformément aux conventions de gestion et de réussite éducative. Les conventions de gestion et de réussite éducative ont été remplacées par les projets éducatifs.
- Simplifier le plus possible l'allocation des ressources tout en étant conscient de ce qu'implique l'équité dans la distribution.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DU CENTRE DE SERVICES ET DE SES COMITÉS

- Assurer des ressources financières suffisantes au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités leur permettant ainsi de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.
- Pour éviter de transférer à chacune des écoles un risque excessif, favoriser le maintien de ressources financières centralisées, accessibles à toutes les unités pour certains types de dépenses difficilement prévisibles (exemple : absentéisme à long terme, entretien correctif lourd, assurances, chauffage, etc.).
- En tant qu'employeur, s'assurer que les sommes requises sont prévues pour assurer la gestion de ses effectifs en conformité avec les dispositions des conventions collectives (exemple : sécurité d'emploi, etc.).
- En tant que propriétaire des immeubles, prévoir les sommes nécessaires au maintien de l'état général de ses bâtisses, permettant un environnement propice et sécuritaire à l'apprentissage des élèves.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Dans le respect de notre mission, les principes suivants seront pris en compte.

PRINCIPES DIRECTEURS

- L'ensemble du processus d'allocation des ressources s'effectue en conformité avec les orientations qui découlent de la planification stratégique et du PEVR adoptés par le comité consultatif dans une vision à court, moyen et long terme.
- L'équilibre budgétaire est la base sur laquelle s'appuient les unités administratives dans toutes les décisions financières.
- La transparence guide le centre de services scolaire dans son modèle d'allocation des ressources.
- L'autonomie de gestion et la responsabilisation des unités administratives sont assujetties au respect des lois, règlements, politiques, procédures et conventions collectives en vigueur.
- Le centre de services scolaire favorise un processus budgétaire qui prévoit la consultation des instances concernées de l'organisation.
- Le CRR détermine les activités budgétaires qui sont soit centralisées ou décentralisées.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES VISANT LES ÉTABLISSEMENTS

- La distribution des ressources aux établissements se fait, de façon générale, par l'intermédiaire de modèles d'allocation des ressources suggérées par les responsables de secteur d'activités aux différents comités qui eux en font proposition au CRR.
- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux établissements tiennent compte de leurs caractéristiques, des projets éducatifs, du type de clientèle (du niveau d'activités – nombre d'élèves) qu'elles desservent et des particularités des bâtiments.
- De façon générale, les initiatives locales à caractère financier doivent, dans la mesure du possible, profiter aux milieux qui les ont générées. Dans ce contexte, les revenus générés et gérés par les établissements font partie de leurs revenus propres et leur utilisation doit leur

en être réservée à moins qu'il en soit convenu autrement par le CRR.

- Certaines activités, bien qu'elles puissent faire l'objet d'allocations, doivent s'autofinancer en tenant compte des coûts directs et indirects. De façon non exhaustive, il s'agit des activités autofinancées, de la surveillance du midi, des services de garde, des services alimentaires et autres, s'il y a lieu.
- Sans limiter la portée de ce qui précède, les soldes budgétaires disponibles à la fin d'une année financière sont transférables dans le budget de l'établissement pour l'exercice suivant à moins qu'il en soit convenu autrement dans les projets éducatifs, dans une politique ou une directive ou par une recommandation du comité de répartition des ressources au comité consultatif.
- De façon plus spécifique, cela signifie que les soldes budgétaires d'opérations, d'investissements et des services de garde seront transférés respectivement aux budgets de fonctionnement, d'investissements et des services de garde de l'établissement pour l'année suivante. Il en est de même pour les soldes budgétaires déficitaires; ils doivent être absorbés dans l'année subséquente, à moins d'entente spécifique avec la Direction générale.
- Annuellement, la Direction générale détermine un encadrement sur l'utilisation permise des surplus pour l'année scolaire subséquente en fonction de la limite établie par le ministère de l'Éducation pour le centre de services scolaire.
- Sans limiter la portée de ce qui précède, les soldes budgétaires disponibles à la fin d'une année financière sont transférables entièrement dans le budget du conseil d'établissement pour l'exercice suivant selon les règles en vigueur et en respectant les maximums autorisés. Il en est de même pour les soldes budgétaires déficitaires; ils doivent être absorbés dans l'année subséquente.
- Les allocations budgétaires d'opérations et les revenus de l'école peuvent être transférés pour financer des dépenses des services complémentaires ou autres. La réciprocité n'est pas permise.
- Les allocations budgétaires d'opérations et les revenus du service de garde peuvent être transférés pour financer des dépenses des services complémentaires ou autres si les enfants du service de garde en bénéficient. La réciproque n'est pas permise.
- Les allocations liées aux plans d'organisation scolaire doivent être utilisées essentiellement pour des services liés aux activités éducatives.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES VISANT LES BESOINS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET DE SES COMITÉS

- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux services administratifs et aux comités tiennent compte de ce qui est requis pour gérer les activités qui leur sont conférées et rendre les services attendus par les établissements; l'évaluation financière de ces besoins s'effectue en fonction des plans d'effectifs approuvés. Les soldes budgétaires disponibles des comités à la fin d'une année financière sont transférables à l'année subséquente ou selon les politiques applicables.
- Les soldes budgétaires disponibles des services administratifs à la fin d'une année financière ne sont pas transférables à l'année subséquente. Toutefois, une certaine transférabilité peut s'effectuer dans le cadre de projets pluriannuels autorisés par la Direction générale.

En fin d'année financière, ces résidus disponibles non engagés sont cumulés avec les surplus cumulés du centre de services scolaire.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le centre de services scolaire s'appuie sur plusieurs critères bien définis lorsque vient le temps d'établir les modalités de répartition des ressources entre les unités administratives. Pour chaque élément de répartition, le ou les critère(s) le(s) plus pertinent(s) est(sont) considéré(s). Les critères suivants sont utilisés :

- Clientèle de référence
- Type de clientèle
- Indice de défavorisation
- Clientèle de l'établissement (nombre d'élèves ou d'ETP, pondéré ou non)
- Nombre de groupes
- Superficie de l'établissement
- Présence de classes d'adaptation scolaire
- Surplus ou déficits accumulés
- Éloignement par rapport au siège social
- Complexité de certains dossiers
- Ordre, cycle ou degré d'enseignement
- Programmes spéciaux (Programmes CSSDN)
- Plancher de base
- Autres critères

4.2 Ressources financières

COMPOSITION DES REVENUS		
Taxes scolaires	23 763 883 \$	5,73 %
Subvention de fonctionnement	327 011 923 \$	78,88 %
Subvention d'investissement	7 369 496 \$	1,78 %
Autres subventions et contributions	231 935 \$	0,06 %
Droits de scolarité et frais de scolarisation	8 056 072 \$	1,94 %
Ventes de biens et services	25 945 951 \$	6,26 %
Revenus divers	3 628 142 \$	0,87 %
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	18 572 385 \$	4,48 %
Total	414 579 787 \$	100,00 %
COMPOSITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS		
Enseignement et formation	187 523 252 \$	45,51 %
Soutien à l'enseignement	76 495 102 \$	18,57 %
Services d'appoint	47 075 973 \$	11,43 %
Activités administratives	14 294 887 \$	3,47 %
Biens meubles et immeubles	50 328 542 \$	12,22 %
Activités connexes	34 543 264 \$	8,38 %
Dépenses liées à la provision pour avantages sociaux	2 096 850 \$	0,51 %
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(350 555 \$)	-0,09 %
Total	412 007 315 \$	100,00 %
COMPOSITION DES DÉPENSES PAR NATURE DES DÉPENSES		
Rémunération	300 673 916 \$	73,29 %
Autres charges	11 252 792 \$	2,74 %
Frais de déplacement	1 483 236 \$	0,36 %
Fournitures et matériel	18 923 171 \$	4,61 %
Services, honoraires et contrats	54 344 289 \$	13,25 %
Charges d'investissements non capitalisables et amortissement	23 583 616 \$	5,75 %
Total	410 261 019 \$	100,00 %

Les données financières du Centre de services scolaire des Navigateurs pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 ont été déposées au conseil d'administration, le 19 novembre 2024, pour un surplus d'exercice de 2 572 472 \$ et un surplus cumulé de 56 098 171 \$.

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures (avril 2023 à mars 2024)

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	275 206,54	0,00	275 206,54	177
2. Personnel professionnel	394 780,51	574,93	395 355,44	329
3. Personnel enseignant	2 647 024,00	26 954,72	2 673 978,72	3 316
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 818 425,51	21 953,67	1 840 379,18	2 068
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	148 571,44	3 687,70	152 259,14	148
Total en heures	5 284 008,01	53 171,02	5 337 179,03	6 038

■ Résumé du niveau de l'effectif (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	5 382 567,87
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	5 337 179,03
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	Aucun dépassement Moins 45 388,84
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non	Oui

Le niveau de l'effectif a été respecté.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique (entretien, fonctionnement)	91	7 627 415,90 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique (services professionnels)	43	2 211 754,88 \$
Total	134	9 839 170,78 \$

* Se référer à l'annexe 4.4 concernant les contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une valeur fondamentale pour le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) qui intègre cette priorité dans toutes ses actions, en tenant compte non seulement de la réalité financière, mais aussi de sa responsabilité à long terme. Historiquement, le CSSDN a privilégié des mesures visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles. Pour l'année 2023-2024, le mazout représente ainsi moins de 0,08 % du budget énergétique, tandis que l'électricité constitue environ 61,30 % de la consommation énergétique, le gaz naturel et le propane totalisant les 38,62 % restants.

PROJETS DE DÉCARBONATION

Conscient des impacts du changement climatique, les Services des ressources matérielles (SRM) du CSSDN sont toujours en attente de financement visant la décarbonation des écoles secondaires Pointe-Lévy et Les Etchemins.

PROJET GESTION D'ÉNERGIE, REMISE AU POINT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DES BÂTIMENTS ET ENTRETIEN (GERÉ)

Le CSSDN, en partenariat avec le consultant Akonovia et Hydro-Québec, participe à un projet pilote de gestion énergétique (GÈRE) sur une période de cinq ans. Dès la première année, les économies d'électricité générées par ce projet dépassent 9 %, atteignant ainsi l'objectif minimal de 5 % d'efficacité énergétique. Il s'agit d'une avancée significative pour l'exploitation des bâtiments, permettant également au CSSDN de bénéficier d'une aide financière accrue pour l'année suivante. Ce projet représente une occasion stratégique pour le CSSDN, qui investit dans la gestion de l'énergie, la remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (RCx) et l'entretien des systèmes électromécaniques des écoles secondaires Pointe-Lévy, Les Etchemins, Beaurivage et Pamphile-Le May.

■ **Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
-2 251 296,40\$	15 356 922,43 \$	20 441 348,00 \$	5 084 425,57 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Les investissements en ressources informationnelles permettent l'achat, l'installation, la maintenance, la formation et le support aux élèves et au personnel du CSSDN.

DÉPENSES	MONTANT
Ressources humaines	2 462 465 \$
Immobilisation	1 403 492 \$
Fonctionnement	1 578 942 \$
Formation en informatique	67 374 \$
Total	5 512 273 \$
Développement de la compétence numérique	
Équipements, programmation et robotique	2 993 617 \$
Formations et libérations	402 038 \$
Total	3 395 655 \$
Ressources informationnelles	
Grand total	8 907 928 \$

Ressources humaines : le salaire des employés afin d'assurer l'infrastructure, l'installation, l'analyse, la maintenance des équipements ainsi que la gestion et le support aux usagers.

Immobilisation : les investissements pour les classes interactives, le maintien du parc informatique pour les élèves, enseignants et employés. Le maintien de l'infrastructure des serveurs, des espaces d'emmagasiner des données, de la réseautique filaire et de la couverture sans fil dans les établissements.

Fonctionnement : les coûts de location et de maintenance pour les systèmes actuels incluant les logiciels administratifs, les équipements centralisés, les frais de télécommunication et les frais de fonctionnement du service.

Formation : les coûts reliés à la formation informatique du personnel administratif et la sensibilisation à la cybersécurité.

Développement de la compétence numérique : en lien avec la complétion du déploiement d'un appareil Chromebook par élève, l'accompagnement des conseillers pédagogiques numériques du CSSDN s'est concentré sur les applications essentielles à maîtriser pour l'enseignement. Il y a eu plusieurs accompagnements dans les écoles sous la forme de communautés d'apprentissages (CAP). Aussi, des rencontres « midis PédaGo » sous la forme de visioconférences ont été offertes à tous et ont permis l'enregistrement de capsules de formation. Une journée portant sur la

citoyenneté numérique a permis de rejoindre une soixantaine de classes du primaire. Des achats de matériel, dont des imprimantes 3d et des microcontrôleurs Micro: Bit, ont été faits afin de créer ou de bonifier des trousseaux en arts et en science. Ces trousseaux seront déployés dans les écoles pour les aider à développer la compétence numérique des élèves.

Autres annexes

Annexe 4.4

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

FIRME	SERVICE	MONTANT
9415-3145 Québec Inc.	Messagerie	117 614,75\$
Akonovia Inc.	Ingénieur	36 500,00 \$
Akonovia Inc.	Ingénieur	36 500,00 \$
Ambioner Inc.	Ingénieur	93 097,05 \$
Ambioner Inc.	Ingénieur	28 779,45 \$
Aménagement Paysager PVB	Déneige. Toiture	31 500,00\$
Aménagement Paysager PVB	Déneige. Toiture	45 000,00\$
Aménagement Paysager PVB	Déneige. Toiture	94 500,00\$
Boucher Duplain Consultants BDCO	Ingénieur	26 384,56 \$
Brigad Architecture	Architecte	42 287,40 \$
Chap Alliance	Entretien sanitaire	135 385,00\$
Chap Alliance	Entretien sanitaire	393 995,00\$
Chap Alliance	Entretien sanitaire	139 400,00\$
Chap Alliance	Entretien sanitaire	399 995,00\$
CIM-Conseil	Firme conseil	25 000,00 \$
Cuatro, Architecture	Architecte	46 417,65 \$
Cuatro, Architecture	Architecte	66 443,51 \$
Cuatro, Architecture	Architecte	160 406,97 \$
DAD Architecture / Design Inc.	Architecte	30 458,46 \$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	71 991,69\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	69 168,91\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	130 443,89\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	105 219,56\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	47 511,60\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	106 125,63\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	183 305,56\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	84 615,27\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	92 536,35\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	101 007,08\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	73 615,23\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	70 665,66\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	133 470,17\$

Derko Limitée	Entretien sanitaire	107 665,81\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	108 598,62\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	187 708,94\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	86 565,17\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	48 600,61\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	94 649,71\$
Derko Limitée	Entretien sanitaire	103 099,14\$
DG3A Inc.	Architecte	25 893,62 \$
Diane Gervais, Architecte	Architecte	30 854,95 \$
DWB Consultants Canada Inc.	Ingénieur	37 711,20 \$
Excavation Bergedac Inc.	Déneigement	73 960,00\$
Ferme Denis Marceau & Fils Inc.	Déneigement	30 964,00\$
Ferme Denis Marceau & Fils Inc.	Déneigement	30 275,00\$
Ferme Denis Marceau & Fils Inc.	Déneigement	36 417,50\$
Ferme Denis Marceau & Fils Inc.	Déneigement	36 476,00\$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement	40 500,00\$
Ferme Roger Lambert et Fils SE	Déneigement	53 000,00\$
Forfaits Carlac Inc.	Déneigement	32 077,74\$
FSG, Architecte	Architecte	78 240,14 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Ingénieur	37 849,67 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Ingénieur	43 890,85 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Ingénieur	30 000,00 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Ingénieur	39 814,85 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Ingénieur	38 000,00 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Ingénieur	49 314,71 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Ingénieur	81 000,00 \$
Gestion Belle-Rivière Inc.	Déneigement	49 400,00\$
Gestion Belle-Rivière Inc.	Déneigement	38 400,00\$
Gestion Belle-Rivière Inc.	Déneigement	56 700,00\$
Gestion Belle-Rivière Inc.	Déneigement	62 900,00\$
GLCRM Architectes Inc.	Architecte	38 350,05 \$
GLCRM Architectes Inc.	Architecte	92 573,81 \$
GLCRM Architectes Inc.	Architecte	38 350,05 \$
Groupe GEOS Inc.	Laboratoire	46 815,00 \$
Le Groupe Air-Plus Inc.	Nettoyage ventilation	27 750,00\$
Lebeau Gazon et Déneigement	Déneigement	60 000,00\$

Les Services EXP Inc.	Ingénieur	25 072,80 \$
Les Services EXP Inc.	Ingénieur	32 500,39 \$
Les Services EXP Inc.	Ingénieur	63 945,45 \$
Les Services EXP Inc.	Ingénieur	45 885,40 \$
Les Services EXP Inc.	Ingénieur	46 634,16 \$
LGT Inc. Une Société de WSP	Architecte	32 250,00 \$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	38 650,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	147 698,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	107 553,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	107 510,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	99 386,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	30 076,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	143 583,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	43 360,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	66 251,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	123 922,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	99 436,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	39 605,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	110 616,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	110 811,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	102 338,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	31 157,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	147 328,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	44 357,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	66 593,00\$
Maintenance Eureka Ltée	Entretien sanitaire	128 569,00\$
Martin Tanguay, Architecte	Architecte	88 219,44 \$
Martin Tanguay, Architecte	Architecte	25 363,12 \$
Martin Tanguay, Architecte	Architecte	27 138,82 \$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	74 557,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	79 192,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	62 050,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	67 210,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	95 965,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	66 079,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	54 885,00\$

ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	55 832,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	65 325,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	99 436,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	79 983,00\$
ML Entretien multiservices	Déneigement toiture	44 062,50\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	76 650,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	81 416,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	63 627,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	69 089,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	98 638,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	67 923,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	56 415,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	57 387,00\$
ML Entretien multiservices	Entretien sanitaire	67 147,00\$
Nvira Environnement Inc.	Laboratoire	28 753,50 \$
Pluritec Itée	Ingénieur	25 826,03 \$
Pluritec Itée	Ingénieur	136 976,72 \$
Pluritec Itée	Ingénieur	57 136,12 \$
Réal Brochu Inc.	Déneigement	35 100,00\$
RLD, Architectes	Architecte	106 498,98 \$
Service Gestion DJ Inc.	Déneigement toiture	37 000,00\$
Services Aéropur Inc.	Nettoyage ventilation	45 000,00\$
Système E Inc.	Déneigement toiture	45 000,00\$
Toiture R. Martin Itée	Chargé de projet	49 000,00 \$
Transport Christian Roberge	Déneigement	59 950,00\$
Transport Christian Roberge	Déneigement	59 450,00\$
Transport Christian Roberge	Déneigement	39 873,00\$
Transport Christian Roberge	Déneigement	41 600,00\$
Trinord Inc.	Chargé de projet	38 500,00 \$
Trinord Inc.	Chargé de projet	81 120,00 \$

La rentrée 2023-2024



Des élèves heureux de se retrouver lors de la rentrée 2023 à l'école Notre-Dame-D'Etchemin.

Inauguration de l'agrandissement de l'école du Ruisseau le 22 avril 2024



Grâce à l'aménagement d'espaces collaboratifs inspirants, d'une classe extérieure protégée et d'un vaste gymnase double, l'agrandissement de l'école du Ruisseau a permis de nouvelles possibilités pédagogiques. Le projet a bénéficié d'une aide financière de plus de 17,2 M\$ du gouvernement du Québec. Il a permis de pratiquement doubler la superficie de l'école grâce à un ajout de huit classes, d'une salle polyvalente, d'une classe extérieure et d'un gymnase double. Mme Suzie Lucas, directrice générale du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN), le maire suppléant de Lévis, Michel Patry, le député de Lévis et le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, Mme Marylène Bourget, directrice de l'école du Ruisseau et la présidente du conseil d'établissement de l'école du Ruisseau, M^{me} Annick Aubin, ont procédé à la traditionnelle coupure du ruban en compagnie des élèves.

Le ministre de l'Éducation en visite au Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC)



M. André Paradis, directeur du CNCEC, M. Bernard Drainville, député de Lévis, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, et Mme Suzie Lucas, directrice générale du CSSDN.

Beautés fatales à l'école de l'Horizon



Les élèves membres du projet Beautés Fatales de l'école secondaire de l'Horizon, accompagnées de Mme Suzie Lucas, directrice générale du CSSDN, de M. Jérôme Croteau, directeur de l'école secondaire de l'Horizon (rangée du haut), de Mme Hélène Landry, directrice principale du développement de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis, de Mme Marie-Elyse Roy, responsable de l'Unité de pédopsychiatrie de l'Hôtel-Dieu de Lévis, de Mme Nathalie Dionne, vice-présidente régionale, marketing de TELUS au Québec, de Mme Mélissa Lemieux, enseignante et instigatrice du projet, et de Mme Stacy Gagnon, enseignante (rangée centrale).

Le Centre national de conduite d'engins de chantier célèbre le 1^{er} anniversaire du DEP Conduite de grues



L'enseignant Pierre-Luc Bélisle et les élèves, David Champigny, Samuel Béland-Pépin et Aymeric Spahr-Boivin : des sourires qui en disent long !

La technologie à la Nacelle



Le ministre de l'Éducation et député de Lévis, M. Bernard Drainville, la députée des Chutes-de-la-Chaudière, Mme Martine Biron, et la directrice générale du CSSDN, Mme Suzie Lucas, ont participé le 27 mai 2024 à une visite de l'école de la Nacelle visant la démonstration d'applications et technologies pédagogiques numériques utilisées avec les différentes clientèles. Ils étaient accompagnés de quelques membres de l'Association des entreprises pour le développement des technologiques éducatives au Québec, l'EDTEQ. Merci à la directrice de l'école de la Nacelle, Mme Marie-Hélène Dubé pour son accueil chaleureux et empressé !

Le centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) enrichit sa flotte de véhicules



M. Patrick Blanchette, directeur du CFTR, remet symboliquement les clés des véhicules à M. Daniel-Étienne Vachon, directeur du CFMVL. Également sur la photo, Mme Maude Gagné, directrice adjointe du CFMVL, Mme Véronique Bolduc, directrice du SEAFP du CSSDN, Mme Sarah Paré, présidente du conseil d'établissement du CFMVL, M. André Paradis, directeur du CNCEC et ex-directeur, enseignant et conseiller pédagogique du CFMVL et M. François Renaud, directeur adjoint du CNCEC et ex-directeur adjoint, enseignant et conseiller pédagogique au CFMVL.

Premières lauréates des bourses « Elles font plus que la job »



Les cinq gagnantes de cette première édition : Marie-Élisabeth Landry (DEP Soudage-assemblage), Chloé Ledoux et Britany Dupuis (DEP Matelotage), Léa Vachon (DEP Électricité) et Ève Gauvreau (DEP Montage de lignes électriques et de télécommunications).

Succès du Cross-country des Navigateurs 2023 !



La 31^e édition de l'événement annuel du Cross-Country des Navigateurs s'est tenue les 5 et 6 octobre 2023 à l'Érablière du Cap de Saint-Nicolas ! Plus de 1000 élèves ont participé à ce grand événement local qui réunit les écoles des quatre coins du CSSDN dans le but de participer aux championnats régional et provincial de cross-country !

Djénébou Drabo remporte le Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération



M. Pascal Lalancette, directeur du centre de formation professionnelle de Lévis, et Mme Djénébou Drabo, élève du CFP de Lévis et ex-élève du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN).

« Party de l'éclipse » à l'École des Sentiers



À l'École des Sentiers, on se souviendra de ce 8 avril 2024 comme d'un véritable « party de l'éclipse » ! Si toute l'école a vibré au même diapason, c'est grâce à l'engouement et la collaboration de tout le personnel, mais aussi grâce à l'enseignante de 3^e année, Mme Mélanie Brûlé, qui avait préparé un appétissant menu d'activités riches et variées

Succès retentissant pour le 1^{er} Salon des EXposants



Plus de 200 personnes étaient présentes au centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau (CFPGR) afin de découvrir l'entrepreneuriat local le jeudi 18 avril 2024.

Rencontrez un membre de l'équipe des Navigateurs



Aimer bouger et être à l'extérieur constituent deux prérequis pour œuvrer dans un service de garde selon Mme Nancy Houde qui est éducatrice en service de garde en milieu scolaire depuis 27 ans. Merci à madame Nancy et ses jeunes amis de maternelle de l'école de la Chanterelle d'avoir accepté de participer à la série de portraits de membres des Navigateurs diffusée dans les médias sociaux.

Journée carrière au centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL)



M. Daniel-Étienne Vachon, directeur du CFMVL et Mme Maude Gagné, directrice adjointe du CFMVL, accueillent la quarantaine d'entreprises présentes venues recruter des élèves du centre.

Aventure de robotique olympique !



Nathaniel Aubin, élève du programme de robotique de l'école Pointe-Lévy, 35^e place mondiale aux Olympiques mondiaux de robotique !

Le 11^e Colloque Philo pour ados du programme Citoyens du monde



Pour la 11^e édition du Colloque Philo pour ados du programme Citoyens du monde, 600 élèves d'un peu partout au Québec étaient réunis, le 2 avril 2024, à l'École secondaire les Etchemins (ESLE), pour réfléchir, discuter et échanger sur la question de l'identité « La plus grande participation à ce jour ! », a souligné l'enseignant responsable Sébastien Yergeau. « Et le plus gros rassemblement de philo pour ados au monde ! », a-t-il alors assuré avec une fierté bien légitime.

Lancement de l'AEP Charpenterie-menuiserie à Laurier-Station



M. Pierre-Luc Daigle, président de la Chambre de commerce de Lotbinière, Mme Danielle Raymond, coordonnatrice du développement économique de la MRC de Lotbinière, M. Stéphane Levac, directeur général de CÉTAL, Mme Huguette Charest, mairesse de Laurier-Station et directrice générale de Carrefour emploi Lotbinière, M. René Blais, président du conseil d'administration de CÉTAL, M. Alain Laflamme, coordonnateur des Services aux entreprises (SAE) du CSSDN, Mme Véronique Bolduc, directrice des services éducatifs FPEAE du CSSDN, M. Mathieu Ouellet, directeur administratif du CFP de Lévis, Mme Maude Deslauriers-Talbot, agente de développement des SAE dans Lotbinière, M. Pascal Lalancette, directeur du CFP de Lévis, Mme Caroline Giroux, coordonnatrice du CFP de Lévis, et M. Dave Ouellet, directeur adjoint du CFP de Lévis.

Portrait de pratique inspirante de l'UMR Synergia : Bruno Lavoie, enseignant titulaire à l'école Saint-Louis-de-France



Enseignant titulaire au primaire à l'école Saint-Louis-de-France, M. Bruno Lavoie se passionne pour l'expérimentation de différentes approches pédagogiques qui soutiennent le succès et la réussite scolaire des élèves. Il a été mis en lumière par le biais des portraits de pratique inspirante de l'UMR Synergia.



Succès du 35^e Défi de la santé des Navigateurs tenu le 24 mai 2024 à Saint-Agapit

Visite du ministre de l'Environnement du Canada à l'école Pointe-Lévy le 20 février 2024.



De gauche à droite : Ève-Marie Tremblay, animatrice et élève du Programme d'éducation intermédiaire (PÉI), le ministre Steven Guilbault, Jean-Philippe Boutin, animateur et élève de Langues et multimédia (LM) et Nathan Bergeron, élève et président de l'école.

Tranche de pin : entrepreneuriat et développement durable se rencontrent au centre de formation en montage de lignes (CFML) / Sélection locale au Défi OSEntreprendre accompagnée d'une bourse de 200 \$



Caroline Landry (responsable locale du Défi OSEntreprendre), David Friedrich (élève), Sonia Goupil (directrice du CFML), Antony Pinto (élève), Louis-André Thomassin (enseignant), Charles Legault (élève), Robert Côté (éducateur spécialisé), Denis Santerre (enseignant), Mathieu Lauzon (élève), Mathieu Harton (élève) et Mathis Gagnon (élève).



Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête.

Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la

malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.



**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec

